

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 924**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

BTn : Baccalauréat technologique Technique de la Musique et danse option : danse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

133 Musique, arts du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce bac sanctionne à la fois une formation générale et des études musicales ou chorégraphiques de haut niveau. L'option instrument forme à la pratique et aux techniques musicales (maîtrise d'un instrument, musique d'ensemble, dictée et analyse musicales, harmonie et solfège, technique du son, organologie, lecture instrumentale à vue) et à l'histoire de la musique. Elle conduit principalement aux métiers de la musique (régie d'orchestre, animation, discothèque, commerce...) et aux carrières de compositeur et d'instrumentiste (orchestres symphoniques, formations musicales). L'option danse forme à la pratique et aux techniques chorégraphiques (exécution chorégraphique, scénographie, dictée et analyse musicale, anatomie et physiologie humaines) et à l'histoire de la danse et de la musique. Elle mène à la carrière de danseur ou de chorégraphe. Ces objectifs professionnels nécessitent le plus souvent la poursuite d'études supérieures.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

L1201 : Danse

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

B.O. n° 0 du

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**